



Vers le FEMI : Un manifeste féministe pour une transformation structurelle de la gouvernance des migrations

Nous exhortons les États membres à utiliser le FEMI pour protéger sans équivoque les droits, l'autonomie et l'humanité de toutes les personnes en déplacement, en rejetant les politiques d'exclusion. Les États doivent bâtir un système migratoire mondial résilient, fondé sur les droits humains, le droit international et une coopération internationale véritablement axée sur les droits, sensible au genre et centrée sur les migrant.e.s.

Cela exige de dépasser les engagements purement rhétoriques pour s'orienter vers des actions concrètes, mesurables et assorties d'échéances précises, incluant des mécanismes de responsabilisation robustes et une mise en œuvre significative aux niveaux national, régional et mondial. Cela requiert également le courage politique de s'opposer aux politiques qui criminalisent, excluent et mettent en danger les migrant.e.s, pour placer au contraire la dignité, la justice et la solidarité au cœur de la gouvernance des migrations. La crédibilité du Pacte mondial sur les migrations — et du multilatéralisme lui-même — dépend de la capacité des États à agir avec intégrité, cohérence et urgence face à l'escalade des déplacements et à l'injustice systémique.

Nous exigeons un nouveau contrat social qui reconnaisse la mobilité comme une réalité humaine, s'attaque aux causes profondes des migrations et privilégie la vie humaine par rapport aux intérêts nationaux étroits. Les États doivent:

- **Mettre fin à la militarisation des frontières:** Démanteler les politiques et opérations frontalières militarisées qui traitent les migrant.e.s comme des criminels et empêchent les demandeurs d'asile d'atteindre la sécurité. Ils doivent cesser l'externalisation des contrôles frontaliers, y compris les expulsions vers des pays tiers. Les États doivent pleinement respecter le principe de non-refoulement et accepter les demandeurs d'asile sans discrimination.
- **Dépénaliser la migration:** Mettre fin à la criminalisation des migrant.e.s et à toutes les formes de détention administrative pour motif migratoire et de séparation familiale en toutes circonstances. Ces systèmes punitifs infligent des dommages graves et durables,

traumatisant particulièrement les femmes migrantes, les enfants et les personnes de diverses identités de genre, mettant en danger les personnes enceintes et reproduisant la violence structurelle.

- **Des voies pour sortir de l'irrégularité** : Prendre des mesures significatives pour faire progresser et élargir des voies de migration régulière fondées sur les droits et sensibles au genre, au lieu de programmes de migration de main-d'œuvre temporaire liés à l'employeur, restrictifs et exploitants. Ils doivent mettre en œuvre de vastes programmes de régularisation pour les personnes sans-papiers avec des voies claires et accessibles vers la résidence à long terme et la citoyenneté.
- **Reconnaître, Réduire, Redistribuer, Rémunérer et Représenter le travail de soin (Care)** : Les politiques migratoires continuent de refléter et de renforcer les inégalités de genre structurelles qui dévaluent le travail de soin. Les États doivent reconnaître, redistribuer et réduire la charge de soins non rémunérés des femmes, tout en reconnaissant tout le travail domestique et de soin comme un travail hautement qualifié et essentiel qui doit être adéquatement rémunéré et formalisé, avec des droits de représentation. Des mesures doivent être adoptées pour étendre la protection sociale aux travailleurs migrant.e.s domestiques et de soin, en garantissant la portabilité transfrontalière.
- **Un travail décent pour tous** : Veiller à ce que les droits du travail soient respectés, indépendamment du statut migratoire et du secteur d'activité. Ces droits comprennent des salaires décents, des conditions de travail sûres et dignes, ainsi que le droit de s'organiser, de se syndiquer et de négocier collectivement — avec une protection contre les représailles et l'absence de barrières juridiques ou pratiques qui réduisent au silence les travailleurs migrants et domestiques. Ces protections doivent être fondées sur les Principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail et sur les normes internationales du travail pertinentes. Les droits du travail doivent primer sur les politiques migratoires.
- **Des « Murs de feu » (Firewalls) stricts** : Établir des cloisons étanches et exécutoires entre les services publics et l'application des lois migratoires, garantissant que tous les migrant.e.s — en particulier les femmes et les personnes de diverses identités de genre — puissent signaler des violences, accéder aux soins de santé, à l'éducation et demander justice sans crainte de séparation familiale, de détention, d'expulsion ou de représailles. Ces cloisons doivent également interdire le partage de données entre les prestataires de services, les autorités fiscales, les employeurs et les organismes de contrôle migratoire.
- **Non-discrimination** : Éliminer toutes les formes de discrimination ancrées dans la gouvernance des migrations, en reconnaissant que les femmes et les migrant.e.s de diverses identités de genre sont confrontés à de multiples formes d'intersectionnalité de discrimination dues au genre, au statut migratoire, à la race ou l'ethnie, au racisme anti-noir, à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, à la religion, à l'origine nationale, à l'âge, au handicap, à l'état de santé, etc. Il doit être mis fin à la discrimination dans la

politique migratoire à tous les niveaux, y compris l'élimination de la racialisation dans les procédures migratoires.

- **Voies climatiques:** Reconnaître la crise climatique comme un multiplicateur de menaces qui favorise les déplacements et creuse les inégalités, affectant de manière disproportionnée le corps, les moyens de subsistance et les droits fondamentaux des femmes. Reconnaître les déplacements induits par le climat et créer des voies régulières à long terme fondées sur les droits et sensibles au genre pour les personnes forcées de se déplacer par des catastrophes climatiques, des expulsions ou la dépossession de terres causée par l'extractivisme.
- **Participation significative:** Une véritable approche sensible au genre exige la participation pleine, égale, sûre et significative des femmes migrantes et des personnes de diverses identités de genre dans tous les espaces politiques qui ont un impact sur leur vie, en évitant le symbolisme (tokenism). Cela nécessite des ressources et un accès adéquats (visas, accréditations ONU, interprétation, information en temps utile, etc.).
- **Financement de la société civile et des initiatives menées par les migrant.e.s:** Allouer des ressources financières pour soutenir diverses initiatives de la société civile par et pour les migrant.e.s et les demandeurs d'asile abordant les problèmes sociaux, économiques et politiques clés.
- **Protéger les travailleurs migrant.e.s en temps de crise:** Les États doivent garantir que tous les travailleurs migrant.e.s aient accès à la protection, à une évacuation sûre et à un soutien humanitaire inclusif dans les situations de crise, de conflit et de catastrophe climatique.
- **Mettre fin à la surveillance des données et aux frontières numériques:** Les États doivent cesser l'expansion de la surveillance numérique, de la collecte de données biométriques et des systèmes de contrôle migratoire basés sur l'IA qui ciblent et criminalisent de manière disproportionnée les communautés racialisées et migrantes.

Nous exhortons les États membres à profiter du FEMI pour protéger sans équivoque les droits, l'autonomie et l'humanité de toutes les personnes en mouvement, en rejetant les politiques d'exclusion. Les États doivent construire un système migratoire mondial résilient fondé sur les droits de l'homme, le droit international et une coopération internationale authentique, centrée sur les migrant.e.s et sensible au genre.

[Cliquez ici pour soutenir ce manifeste \(organisations uniquement\)](#)